

Déclaration du SNUipp-FSU23

relative à la gestion des personnels AESH

CTSD du 12 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes scandalisés de la façon dont vous avez géré les personnels AESH, du mois de juin à aujourd'hui, sur le département ! Tous ces personnels qui sont au combien investis et participent au bon fonctionnement de l'Institution ! Nous ne pouvons accepter qu'ils soient à ce point méprisés.

Tous ces personnels qui ont travaillé au mieux, une semaine sans contrat de travail, parfois même sans avoir eu connaissance par vos services d'une affectation ! Parmi eux, quelques uns avaient reçu une lettre de licenciement en juin tout en apprenant que l'Institution comptait sur eux à la rentrée : « une simple procédure administrative » selon le Secrétaire Général... Mais comment ne pas imaginer les effets que cette « procédure » produit chez des personnels qui sont maintenus dans la précarité par l'Education Nationale depuis plusieurs années ?

Ces personnels qu'on a parfois à nouveau menacés de licenciement s'ils ne se déplaçaient pas pour signer leur contrat dans l'heure... à Guéret alors même que, parfois, ils avaient 1h30 de route ! Tous ces personnels que vous avez convoqués à un horaire unique et qui ont attendu plusieurs heures avant de pouvoir être reçus, tout en laissant les élèves dont ils ont la charge sans accompagnant pendant ce temps-là ! Les usagers ont pu retrouver les images de cette scène dans la presse : quelle image l'administration donne-t-elle d'elle même ?

A cela s'ajoute tous les personnels qui ont signé un contrat avec une quotité horaire plus faible que celle qu'on leur avait indiqué en début d'année scolaire ! Sans même parler des personnes convoquées et qui n'ont même pas pu signer leur contrat puisqu'il n'était pas prêt ! Tous ces personnels qui ont travaillé quelques heures supplémentaires la première semaine de la rentrée -ils ont travaillé sur la base de la quotité annoncée qui ne sera manifestement pas la quotité rémunérée !- et qui ne savent pas si ces heures vont être rattrapées ou payées !

De telles pratiques de gestion des personnels sont indignes du Service Public. Comment pouvez-vous justifier cela alors que la veille de la rentrée vous communiquiez largement sur la mise en œuvre du Service Départementale de l'Ecole Inclusive ? Le SNUipp-FSU23 sera aux côtés des personnels malmenés pour faire valoir leurs droits et dénoncer ces pratiques qu'un employeur privé n'oserait pas mettre en œuvre.

Derrière ces personnels malmenés, se trouvent des élèves en situation de handicap : encore une fois, ce sont les élèves les plus fragiles, ceux qui attendent le plus de notre Institution, qui sont laissés pour compte. Ici, ce sont des élèves qui ont une notification de longue date, qui étaient accompagnés l'année dernière et qui pourtant, à cette heure, n'ont toujours pas d'accompagnant. Là, ce sont des élèves qui ont une quotité d'accompagnement supérieure à la quotité de travail de leur accompagnant : soit il ne bénéficieront pas de l'accompagnement qui leur est dû soit cet accompagnement sera assuré par deux voire trois accompagnants !!! Voilà les bienfaits de la mutualisation dont vous vous félicitez dans la presse !

Pourtant, une telle situation n'est pas une fatalité. Elle n'est pas la responsabilité des personnels qui ont été nommés, au mieux, le jour de la pré-rentrée sur le poste, sinon le jour de la rentrée pour assurer dans l'urgence la gestion des personnels AESH ! Cette situation n'est pas la responsabilité des collègues contractuels, ou non, qui se sont succédés depuis 4 ans pour suivre le dossier, sans formation ni accompagnement ! C'est la responsabilité pleine et entière des cadres : une rentrée, ça s'anticipe comme ne cesse de le répéter le SNUipp-FSU23 !

Si le SNUipp-FSU23 est aussi critique en cette période, c'est parce qu'il a alerté depuis longtemps sur cette question et a porté de nombreuses propositions qui sont malheureusement restées sans réponse :

- le groupe de travail d'affectation des AESH en juin pour permettre l'affectation des AESH en poste sur les situations connues à la sortie et pour assurer autant que possible la continuité de l'accompagnement quand elle est possible et jugée nécessaire ;
- l'augmentation de la quotité de travail pour garantir une prise en charge unique des élèves accompagnés, y compris sur les temps périscolaires si cela est nécessaire. Un vœu a reçu un vote unanime du CDEN et donc l'assentiment des maires pour concourir à cette prise en charge continuée et améliorée ;
- la reconnaissance du temps de préparation et de concertation avec une première étape en recrutant des AESH collectifs en ULIS à 100% : les contrats sont parfois inférieurs au temps scolaire ! Les conditions d'emploi sont déterminantes pour stabiliser les personnels !
- Un plan de formation partagé entre Professeurs des Ecoles et AESH pour reconnaître et améliorer la professionnalité des personnels à la hauteur des enjeux

et bien d'autres propositions que nous sommes prêts à détailler pour peu que vous partagiez enfin notre ambition...

Les pratiques mises en œuvres dans notre département et ailleurs sont à rebours de l'ambition affichée et en rupture avec la volonté de construire une société inclusive. Par de telles pratiques, par l'absence de moyens à la hauteur des enjeux, par une communication mensongère et tronquée, vous risquez de perdre la confiance des familles, de détourner les AESH d'une voie dans laquelle ils-elles s'engagent pourtant pleinement, de détourner les enseignants d'une ambition qu'ils partagent pourtant majoritairement mais pour laquelle ils souhaitent avoir les moyens pour la réaliser. C'est ici une grave erreur, une lourde responsabilité que vous portez.

Le SNUipp-FSU23 continuera à dénoncer ces mauvaises pratiques et restera un interlocuteur exigeant, porteur de propositions pour construire une Ecole dans laquelle nous nous donnons les moyens pour assurer la réussite de TOUS les élèves !

SNUipp - FSU